

DOSSIER DE PRESSE

INAUGURATION

DE L'USINE D'EAU DU PONTIL

JEUDI 11 AVRIL 2024



INAUGURATION DE L'USINE D'EAU DU PONTIL : UN ÉLÉMENT NATUREL MAJEUR À PRÉSERVER

Contexte

En 2016, le souhait de créer une nouvelle usine d'eau potable fut décidé afin de moderniser l'existante en fonction sur la commune de Touvre depuis 50 ans.

En 2006, le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) a été approuvé par les 15 communes de l'époque.

Pour faire suite à cette approbation, GrandAngoulême a établi un programme global pluriannuel de travaux 2014-2024 afin de protéger «La ressource en eau de la Touvre».

Composition du programme de travaux

Les travaux permettent à la fois une restructuration de l'usine du Pontil, située sur la commune de Touvre, et de mettre en place des périmètres de protection du captage des sources de la Touvre.

Les appels à marché public

Dans le cadre du dossier « Restructuration de l'usine du Pontil, commune de Touvre », GrandAngoulême a passé :

- un marché de maîtrise d'œuvre

- début du marché : fin janvier 2016

- confié à
 - Cabinet Merlin et Hydraulique Environnement Centre Atlantique
 - l'Atelier BUA – Architecte
 - l'Atelier du Sablier, paysagiste

- des marchés de travaux

- Lot n°1

Nom : Process, Electricité/Contrôle-commande, Génie-civil, Voirie, Démolition, Désamiantage, Réhabilitation des locaux d'exploitation

Par : groupement STEREAU / VIGIER

Attribué : en octobre 2018

- Lot n°2

Nom : Pompage eau traitée, Canalisation eau brute et eau traitée »

Par : groupement SOGEA Ouest TP / SOGEA Sud-Ouest Hydraulique / ROMOEUF

Attribué : en octobre 2018

- Lot n°3

Nom : Travaux d'aménagements paysagers

Par : entreprise Allure d'Extérieur

Notifié : en 2022

Une usine modernisée

Les travaux de modernisation de la station du Pontil comprennent la réalisation :

- d'une station d'alerte sur la prise d'eau
- d'un bassin de temporisation d'une heure entre le captage et la station permettant d'analyser en continu l'eau brute
- d'une nouvelle filière Eau pour un débit de 2 000 m³/h d'eau produite (2 files de 1000 m³/h chacune), soit une capacité de 38 812 m³/jour, pouvant alimenter entre 150 000 et 200 000 habitants (dont 3 communes extérieures : Bunzac, Chazelles, Pranzac)
- d'une filière boue
- de postes généraux (voirie, clôture, espaces verts, conduites, électricité, chauffage, ventilation ...)
- du réaménagement des ouvrages conservés (bâtiment d'exploitation)
- de la démolition des ouvrages abandonnés

Aussi, l'usine s'équipe d'une forte protection en cybersécurité. Un volet sécurité / surveillance a été mis en place, sur deux aspects :

- physique : clôtures de 2 mètres, barrière périmétrique, clé à code, caméras ...
- informatique : réseau distinct entre la partie bureautique et la partie industrielle, fibre de secours pour les échanges entre l'usine et les châteaux d'eau ...

Les avantages de cette restructuration

Quelles sont les améliorations par rapport à la situation initiale ?

- le prélèvement de l'eau de l'usine dans le milieu naturel passera à 2 200 m³/h en pointe (au lieu de 2 500 m³/h auparavant) pour la même capacité de distribution
bénéfice : diminution de l'impact de prélèvement instantané sur la rivière Touvre
- la filière eau a été complétée par de nouveaux traitements : un traitement avec du charbon actif en poudre ainsi qu'un traitement par des ultraviolets
bénéfices : le charbon retient les micro-polluants et les pesticides, les ultraviolets complètent la désinfection en éliminant les micro-organismes pathogènes (virus, protozoaires)
- la mise en place de la filière boue induira une amélioration de la qualité des effluents rejetés à la rivière
bénéfices : les effluents ne comprendront plus de particules en suspension.
Les boues ainsi produites seront ensuite déshydratées et éliminées selon les normes en vigueur
- l'eau du forage Moulin de Baillarge (Bouëx) sera traitée sur cette station (les canalisations d'interconnexion étant posées depuis mi 2021)
bénéfice : cette ressource sera utilisée dans le cadre d'un secours, en cas d'indisponibilité des sources de la Touvre

Une architecture en adéquation avec son environnement

Enfin, l'usine se trouve dans le périmètre de protection de deux monuments historiques, l'église de Touvre et le manoir de la Lèche. Pour cette raison, un soin particulier a été apporté à l'architecture des futurs bâtiments, étudiée en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France afin de permettre une bonne intégration paysagère et patrimoniale.

Un marché local et social

Les mandataires des marchés de travaux sont des entreprises de niveau national, qui ont fait travailler en sous-traitance des entreprises et/ou des agences locales telles BRUNET, Romoef, ou encore SCOTPA.

Aussi, 12 445 heures d'insertion sont intégrées aux marchés de travaux, le suivi étant réalisé par Audrey Burdon et Sylvie Thomas, du Groupement d'Employeurs (GE16).

En chiffres

Coûts détaillés de l'opération

À ce jour, les marchés de travaux notifiés (hors avenants) sont d'un montant cumulé de 24 843 000 € HT. **Le montant total de l'opération, qui intègre la mise en place des périmètres de protection, est évalué à hauteur de 27.05 M€ HT.**

Le plan de financement comprend :

- **une part d'autofinancement** : un «Aqua Prêt» de 3 M€ avec la Banque des territoires
 - une participation de 50 % de l'Agence de l'Eau Adour Garonne comme suit :
 - **une subvention à hauteur de 25%** du montant global des travaux (environ 5,8 M€)
 - **une avance remboursable à hauteur de 25%*** du montant global des travaux (environ 5,8 M€)
- *conditions : prêt à taux zéro / sur 15 ans / un remboursement décalé de 3 ans
- **une aide complémentaire de 3 M€** de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (dans le cadre du plan de relance) sous réserve de deux engagements de GrandAngoulême à savoir :
 - réaliser une démarche préventive de la qualité de la ressource sur le bassin versant de la Touvre
 - réaliser un inventaire des ouvrages de gestion des eaux pluviales de son territoire
 - **9,45 M€ investis par GrandAngoulême**

Historique et avancement du chantier

Décembre 2018 : début du chantier par la démolition d'une partie de l'ancienne usine

8 octobre 2019 : pose de la première pierre

2019 - 2021 : travaux de gros œuvre (génie civil, canalisations, ...)

mi-mai 2020 : installation de la station d'alerte sur la prise d'eau (vérification de la qualité d'eau brute)*

du 17 mars au 24 avril 2020 : arrêt du chantier pendant la période de confinement

fin 2021 : mise en place de la toiture végétalisée

fin 2021 : réalisation des travaux de VRD (Voirie et réseaux divers) autour du bâtiment technique

début 2022 : le bâtiment est clos et couvert, la quasi-totalité des équipements ont été installés (éléments tournants et de métrologie (pompes, sondes), ...)

début 2022 : pose de réseaux secs et réseaux d'eau, remblaiement, clôtures...

printemps 2022 : réalisation des travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable (sur la portion de la RD 408 fermée)
début 2023 : aménagements paysagers autour du bâtiment technique
juin 2023 : début des raccordements au réseau (sur la portion de la RD 408 fermée)
octobre 2023 : dernier raccordement pour que l'usine alimente la totalité des habitants concernés
novembre 2023 : déconstruction des anciens locaux de traitement
décembre 2023 : début de la réhabilitation des locaux nobles
avril 2024 : renouvellement de la portion de la voirie fermée depuis février 2019

*Cette station permet de suivre la qualité de la ressource et ainsi d'alerter l'exploitant en temps réel en cas de détection d'une pollution.

Informations supplémentaires

Le nombre d'ouvriers sur site est monté en pointe à 45 personnes.

25 entreprises locales employées pour les travaux

25 entreprises locales au total ont été mobilisées pour un montant de 4,9 millions d'euros auxquels s'ajoutent 360 000 € de budget hébergement et restauration pris en charge par l'agglomération.

Les communes concernées

Les communes desservies par la ressource en eau de l'usine du Pontil sont les suivantes :

- | | |
|---------------------|------------------|
| - Angoulême | - Saint-Michel |
| - Fléac | - La Couronne |
| - Linars | - Nersac |
| - Saint-Yrieix | - Garat |
| - Saint-Saturnin | - Bouëx |
| - Trois-Palis | - Dirac |
| - Mornac | - Dignac |
| - Touvre | - Torsac |
| - Magnac | - Sers |
| - Ruelle | - Vouzan |
| - L'Isle d'Espagnac | - Gond-Pontouvre |
| - Soyaux | - Puymoyen |

+ trois communes extérieures à l'agglomération, à savoir Chazelles, Pranzac et Bunzac.

CONTACT PRESSE

Pauline Bardoulat

Chargée de communication et de relations presse

Direction de la communication institutionnelle

GrandAngoulême

p.bardoulat@grandangouleme.fr

+33 6 86 41 17 14